

ARRETE

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en
Master
2ème année
MARKETING VENTE
parcours Marketing, Distribution & Business

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys,

ARRETE :

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2023-2024 en :

Master
2ème année
MARKETING VENTE
parcours Marketing, Distribution & Business

est composée comme suit :

- Monsieur GROBERT Julien, maître de conférences
- Monsieur SALGADO Stephane, maître de conférences
- Madame VELLERA Cyrielle, maître de conférences

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 20/01/2023

Le Directeur de l'Ecole de Management,
Hervé PENAN



Pour le Président, et par délégation,
La Directrice Générale des Services Adjointe
de l'Université Toulouse 1 Capitole

Agnès ALALARDE



Le Président de l'Université,
Hugues KENFACK

